Limoux (11) : Débouté de l’asile en Autriche, un Afghan de 27 ans jugé à huis clos pour viols sur sa conjointe et maltraitances sur son fils de 10 ans ; il bénéficiait de l’asile en France

30/09/2026 à 19h47



La peine qu’il encourt est de vingt ans de réclusion criminelle. En détention provisoire depuis le 27 avril 2024, c’est sous escorte des agents pénitentiaires qu’Insufullah Sardar est arrivé devant la cour criminelle de l’Aude, ce mercredi 30 septembre au matin. Âgé de 27 ans, cet Afghan né à Kunnar est poursuivi pour des faits de “viol sur sa compagne”, commis du 1er mai 2023 au 23 avril 2024. Mais il doit aussi répondre de “violences habituelles par conjoint n’ayant pas entraîné d’incapacité supérieure à huit jours”, du 1er mai 2023 au 16 avril 2024. Ainsi que de “violence suivie d’incapacité n’excédant pas huit jours sur un mineur de 15 ans par une personne ayant autorité sur la victime”, du 1er janvier 2022 au 23 avril 2024. L’ensemble des faits reprochés

a eu lieu à Limoux.

Sur la personnalité d'Insufullah Sardar (alias Insaf Mehrag), nous savons qu'il est issu d'une fratrie de dix ou onze enfants. Il est le troisième de la fratrie. D'après nos renseignements, il est arrivé en France en 2018, après avoir séjourné en Autriche dès 2016. Il aurait quitté l'Afghanistan en raison de la situation sécuritaire là-bas, par peur des Talibans…À son arrivée en Autriche, il avait sollicité l'asile dont la demande a été rejetée. C'est dans ce contexte qu'il aurait décidé de rejoindre la France pour s'installer à Paris. Là encore il a déposé une demande d'asile, qui a abouti à l'octroi d'une protection. Après avoir été hébergé environ six à huit mois en foyer, il a ensuite été orienté vers Limoux. Lors des faits qui lui sont reprochés, il bénéficiait d'une protection internationale au titre de l'asile en France.

Pour précision, c'est le 25 avril 2024 que la compagne de l'accusé a déposé plainte pour des faits de violence. Lors de son audition, des violences sexuelles ont aussi été constatées. À noter que le couple a eu une petite fille en 2021, et que madame était déjà mère d'un garçon de 10 ans, né d'une précédente union.

l'independant